

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-TTOT-046

Déposé le : 29.04.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre de la motion

**Pour une meilleure prise de conscience des amendements budgétaires à la hausse**

## Texte déposé

La préparation du budget cantonal est un long processus qui commence déjà au printemps avec les directives du Conseil d'Etat, les réflexions des services, puis les nombreux arbitrages aux niveaux des services, des départements et enfin du Conseil d'Etat. La Commission des finances fait ensuite un examen complet avant sa discussion au Grand Conseil.

Notre canton a retrouvé ces dernières années une excellente et enviée situation financière qu'il convient de préserver. Il faut aussi éviter que cette bonne situation conduise à des choix trop peu réfléchis à l'occasion d'un débat budgétaire et d'une majorité d'occasion.

Il semble donc souhaitable de rendre les auteurs d'amendements proposant des augmentations de dépenses mieux conscients de la péjoration du solde budgétaire. La présente motion vise donc à rendre obligatoire la proposition simultanée d'une réduction de dépenses équivalentes.

En automne 2012, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances a réalisé une enquête concernant les règles visant à limiter les dépenses, les déficits et l'endettement.

De cette enquête, il ressort que, dans le canton de Fribourg, la loi sur les finances de l'Etat (LFE) comprend un article 41g, dont l'alinéa 4 prévoit que « *Le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre de dépenses proposé par le Conseil d'Etat sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalentes* ».

Les motionnaires soussignés demandent au Conseil d'Etat d'élaborer les bases légales nécessaires à l'intégration dans la législation vaudoise d'une disposition similaire, par exemple dans la Loi sur les finances (articles 9 et 10).

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

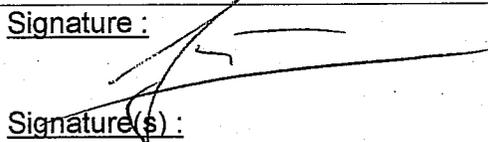
- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures                                | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE                          | <input type="checkbox"/>            |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

**Bolay Guy-Philippe**

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bally Alexis	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmolin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluè François	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Démétriades Alexandre	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

BOVAY Alain

# Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Kernen Olivier	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Payot François	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Vallat Patrick
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Richard Claire	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Riesen Werner	Volet Pierre
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphanie	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Neiryck Jacques	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jean-Marc	Rydo Alexandre	Züger Eric